

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00393

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION DES
PARKINGS EN GESTION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-
ETIENNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON,
M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 novembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170808-D20170039310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171120

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION DES PARKINGS EN GESTION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Par arrêté du 10 août 2015 et du 24 décembre 2015, Monsieur le Préfet de la Loire a modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole en y incluant notamment la compétence « Stationnement en ouvrage » et a prononcé la transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine.

Le parking des Ursules dispose d'un système de surveillance vidéo aujourd'hui obsolète, qu'il convient de rénover tout en le complétant pour assurer une exploitation plus aisée et un meilleur service aux usagers.

Considérant que la surveillance des sites de stationnements gérés en régie par Saint-Etienne Métropole sur le territoire de Saint-Etienne (parkings du Clapier et des Ursules) fait partie de la stratégie locale de sécurité mise en place par la ville de Saint-Etienne.

Il paraît donc opportun d'assurer un déport d'images des parkings des Ursules et du Clapier vers le Centre de Supervision Urbain de la police municipale (CSU) pour renforcer conjointement avec les partenaires institutionnels les mesures concourant à la sécurité publique.

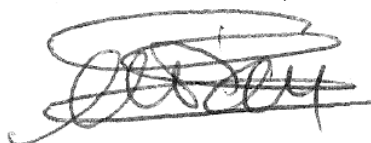
Il convient de conclure avec la ville de Saint-Etienne une convention de partenariat pour les dispositifs de vidéoprotection des deux parkings sus-nommés.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention relative à la vidéoprotection dans les parkings des Ursules et du Clapier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU